

PROCÈS VERBAL n° 008 SHOM/GCN/NP du

des travaux de la grande commission nautique  
tenue dans les locaux du services des Affaires Maritimes de Marennes

**REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE**

Conformément aux dispositions du décret ministériel n° 86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques et suite à l'arrêté 2006-344 du 17 novembre 2006 du maire de La Tremblade, portant nomination des membres temporaires, la grande commission nautique, saisie le 25 juillet 2006, s'est réunie le jeudi 30 novembre 2006 dans les locaux du services des Affaires Maritimes de Marennes, pour émettre un avis sur le projet d'extension du port chenal de La Tremblade.

La commission était composée de :

M.	Pierre Olivier, capitaine de vaisseau, de l'inspection des forces maritimes	Président
M.	François Le Corre, ingénieur en chef des études et techniques d'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine	Membre permanent
M.	M. Eric Mevelec, directeur délégué de la direction régionale des affaires maritimes de Charente Maritime	Membre de droit
M.	Jean-Louis Guillory	Membre temporaire titulaire Secteur plaisance
M.	Jean Piveteau	Membre temporaire titulaire Secteur plaisance
M.	Michel Bertin	Membre temporaire titulaire Secteur ostréicole
M.	François Patsouris	Membre temporaire titulaire Secteur ostréicole
M.	Michel Geay	Membre temporaire suppléant Secteur plaisance
M.	Marcel Barthe	Membre temporaire suppléant Secteur plaisance
M.	Pierre Stevens	Membre temporaire suppléant Secteur plaisance

Assistaient également à la réunion :

M.	Jean-Pierre Tallieu	Maire de La Tremblade
M.	Frédéric Ivanès	Mairie de La Tremblade, directeur général des services
Mme	Claire Daganau	SEMDAS (Société d'Economie Mixte pour le Développement de l'Aunis et de la Saintonge)
M.	Frédéric Demangeot	Direction régionale des Affaires Maritimes
M.	Pascal Raffin	Direction régionale des Affaires Maritimes
M.	Daniel Levet	Direction Départementale de l'Équipement

Le président, après avoir remercié le maire pour son accueil, et les différents participants de leur présence, rappelle la composition et le fonctionnement de la commission et fait remarquer notamment que la grande commission nautique n'est compétente que pour émettre des avis sur les aspects nautiques du projet, à l'exclusion des problèmes juridiques, économiques, financiers, patrimoniaux ou écologiques.

## SYNTHESE DU DOSSIER

### 1. PRESENTATION GENERALE DE L'OPÉRATION.

Cet aménagement consiste à étendre le port-chenal de La Tremblade existant vers l'actuelle place Faure Marchand. En effet, la commune de La Tremblade mène actuellement une politique de revalorisation de son urbanisme, politique renforcée par des opportunités foncières. L'aménagement du secteur Sud-Est de la commune et la requalification de la place Faure Marchand et ses abords font partie de ses objectifs prioritaires.

L'extension du port-chenal se fera dans le prolongement du chenal existant vers le centre ville. Le bassin propose d'accueillir 116 bateaux à l'année ou de passage. Ce bassin vient rationaliser et organiser, par une offre de postes à quai et d'appontements pour bateaux de plaisance, des bateaux aujourd'hui disposés tout au long du chenal. Ce projet permet ainsi d'accueillir différemment les bateaux : le bassin, sera réservé aux bateaux de plaisance et le chenal aux professionnels. Il s'agit donc essentiellement un équipement urbain s'inscrivant dans un schéma d'organisation, d'animation et de redynamisation de la ville.

Cette opération s'accompagnera également de l'aménagement d'une zone technique proposant : une aire de carénage, une déchèterie portuaire et une cale de mise à l'eau.

L'extension du port chenal de La Tremblade se propose d'accueillir 116 bateaux à l'année ou de passage. Le bassin est conçu comme un prolongement du chenal existant vers le centre ville. Sa forme en L, permet à la fois ce prolongement vers le centre ville et d'utiliser également un bras du chenal existant.

Le bord du quai dépend des niveaux des habitations existantes et des terrains voisins, mais aussi du niveau des plus hautes eaux possibles. Il sera à la cote + 7,30 m NGF avec des guides des pontons dépassant de 40 cm.

Les principales caractéristiques de ce bassin à flot sont présentées ci-dessous :

- Tirant d'eau maximum = 1,60 m, avec 0,40 de pied de pilote,
- Niveau de fermeture des portes = 4.60 CM,
- Niveau du seuil de la porte = 3,00 m CM (1.50 m de tirant d'eau + 0.10 m de garde),
- Cote de dragage du bassin = 2,60 CM (1,50 m de tirant d'eau + 0.50 m pied de pilote).
- Réalisation de 420 ml de quai avec pontons flottants, catways et passerelles d'accès,
- Nombre d'emplacements bateaux créés : 102 dont
  - \* 22 bateaux de 8 à 10 m
  - \* 52 bateaux de 6 à 8 m
  - \* 22 bateaux de 6 m
  - \* 4 bateaux visiteurs
  - \* 2 emplacements réservés aux professionnels

Sur la berge Est (Ile Rousselot), les 14 appontements existants sont conservés. Ce qui porte la capacité d'accueil du bassin à 116 places de bateaux.

### 2. PRESENTATION DU PROJET.

Les dossiers du projet sont remis en séance par Mme Daganau de la SEMDAS et M. Ivanès directeur général des services de la mairie de La Tremblade.

### 3. SYNTHÈSE DES DÉBATS.

M. Guillory pose la question du renforcement du balisage à l'entrée du chenal de l'atelier.

Le président pose la question du plan de dragage du chenal. Il apparaît que les conditions de chasse permettent de maintenir le niveau de dragage.

M. Bertin rappelle que les ostréiculteurs et les plaisanciers ont des horaires différents pour l'utilisation du chenal.

Il ressort des débats que le projet proposé n'apporte aucune modification sur les conditions de navigation. Par ailleurs la configuration et les aménagements du chenal rendent inutile la mise en place d'une signalisation maritime.

## CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le 30 novembre 2006 pour émettre un avis sur le projet d'extension du port chenal de La Tremblade tel que décrit au paragraphe 1 du présent procès verbal

Compte tenu de l'absence d'impact identifié du projet sur les conditions de navigation au niveau du futur port et dans le chenal d'accès de l'Atelier, elle émet un avis très favorable à ce projet.

Le président  
Pierre Olivier

Les membres  
François Le Corre

M. Eric Mevelec

M. Jean-Louis Guillory

M. Jean Piveteau

M. Michel Bertin

M. François Patsouris

M. Michel Geay

M. Marcel Barthe

M. Pierre Stevens